

« La force et la joie » : sport et éducation physique sous le gouvernement du Front Populaire : entre considérations hygiénistes, humanistes et hédonistes.

Fatia Terfous

ATER, Doctorante en STAPS

Atelier SHERPAS, EA 40 27, Université d'Artois

GEPECS, EA 36 25, Université de Paris V

Introduction :

Le Front Populaire est né de la coalition entre communistes, radicaux et socialistes qui signent le pacte d'unité d'action le 27 juillet 1934 en vue de défendre les libertés démocratiques et de « donner du pain aux travailleurs, du travail à la jeunesse, et au monde la grande paix humaine ¹». Avant la formation du gouvernement Blum le 6 juin 1936, des grèves éclatent, au milieu du mois de mai, dans les usines de construction mécanique, aéronautique ou automobile. Si la crise des années 20 n'a pas entraîné de réduction du niveau de vie des ouvriers, elle a tout de même provoqué une sensible aggravation des conditions de travail. Le salaire au rendement est la règle et les cadences ont été intensifiées. Avec la victoire du Front Populaire, les ouvriers ont l'espoir que le gouvernement va les soutenir et leur redonner le sens de leur dignité. Les grèves expriment cette revendication. Pour la première fois en France, les grèves s'accompagnent d'occupation d'usines pour lesquelles les patrons voient une atteinte à la propriété des moyens de production, et les ouvriers, la garantie que les patrons accepteraient leurs conditions. De cette révolte résultent les accords Matignon (7 juin 1936). Les ouvriers obtiennent, entre autre, une hausse des salaires. Les lois instituant la semaine des 40 heures et des congés payés (12 jours ouvrables par an) sont votées. Pourtant les accords de Matignon et les lois précitées ne garantissent pas la paix sociale. D'autre part, la situation internationale (guerre d'Espagne, l'Anschluss et Munich) invite à renforcer l'unité nationale face aux menaces des dictatures. Dans ce contexte, la jeunesse devient un atout majeur pour la sauvegarde du pays. Pourtant, les finalités officielles de la politique sportive et culturelle instaurée par le Front Populaire ne prétendent assurer la formation de futurs soldats.

¹ Prost, A. (1979). *Petite histoire de la France au XXe siècle*. Paris. Armand Colin. pp. 31-42.

L'approche historique permet de démontrer que la thématique du plaisir en EPS n'est pas une préoccupation récente et qu'elle fait déjà partie des intentions dès 1936. Sous le Front Populaire, les actions conjuguées de Léo Lagrange, alors chargé du ministère des Sports et des Loisirs, et de Pierre Dezarnaulds, chargé de l'éducation physique s'inscrivent dans un projet politique et culturel ambitieux, qui envisage une réforme profonde de l'éducation de la jeunesse. A la différence des gouvernements précédents, qui basaient les problématiques du sport et de l'éducation physique essentiellement sous le prisme de la préparation militaire, le Front Populaire valorise les dimensions hygiénistes, humanistes et hédonistes du sport et de l'éducation physique. Les pratiques sportives instaurées en dehors et au sein de l'institution scolaire ont pour but de conjuguer la « force et la joie ». Cela suppose des inflexions pédagogiques majeures où le plaisir dans l'activité peut trouver sa place.

La politique sportive menée par Léo Lagrange :

Dès le 10 juin 1936, Léo Lagrange définit la politique qu'il entend mener : « *Notre but simple et humain est de permettre aux masses de la jeunesse française de trouver dans la pratique des sports, la joie, la santé et de construire une organisation des loisirs où les travailleurs puissent trouver une détente et une récompense à leur labeur.* » L'absence de structure encourageant le développement des sports et des loisirs, et les nouvelles lois sociales (loi sur les 40 heures et sur les congés payés) légitiment la création d'un sous secrétariat d'Etat aux Sports et aux Loisirs. Son rôle repose sur le principe démocratique, consistant essentiellement à valoriser les initiatives des municipalités, des groupements, des associations et des fédérations, par des appuis, des suggestions et des encouragements de toute sorte. La réorganisation du sport doit être considérée comme un des grands services généraux qui intéressent l'avenir du pays en concourant à l'œuvre de renaissance et de régénération de la France. Dès lors, en offrant vigueur et santé, la pratique des sports devient un des éléments de sauvegarde de la race. Par ailleurs, face à l'industrialisation et l'urbanisation croissante, l'exercice physique devient le complément indispensable des mesures d'hygiène. Ainsi, pour pallier aux effets néfastes de la vie moderne, il est recommandé de pratiquer dans de grands espaces et en plein air. Le terrain de sport devient à cette occasion « le rival de l'hospice ou du sanatorium. » En définitive, sous le Front Populaire « *le droit au loisir ne saurait être un droit à l'avalissement, à la déchéance physique et morale* »² mais un droit à la confluence de

² Journal Officiel du 23 juillet 1936. Conseil Supérieur des Sports. ADN.

plusieurs préoccupations. Au delà des finalités, le sport d'assainissement « *c'est à dire d'instruction de la masse populaire qui nous fera une race meilleure, saine, confiante en sa résistance physique* »³ obtient largement les faveurs de Léo Lagrange. A son intention, Léo Lagrange entreprend une politique d'installations sportives accessibles à tous (scolaires, militaires, corporatifs, amateurs)⁴, créer le Brevet Sportif Populaire (qui doit permettre l'accession de larges masses populaires à la pratique des sports) et organise la formation des cadres (les militaires sont remplacés par des fonctionnaires civils spécialisés). Néanmoins, le sport n'est pas considéré comme le seul auxiliaire légitime pour organiser les loisirs des travailleurs et de la jeunesse. Selon Léo Lagrange, une interdépendance devait naître entre toutes les formes de loisirs. Ainsi, le sous-secrétariat d'Etat aux Sports et aux Loisirs qui s'occupe des sports, des fêtes et autres manifestations sportives doit collaborer avec la direction générale des beaux-arts (relevant du ministère de l'Education Nationale) en vue de favoriser le développement des manifestations artistiques (concerts et représentations, conférences, visites de musées, chant choral, musique instrumentale, cinéma). La même collaboration est demandée au commissariat général au tourisme (Auberges jeunesse) et au ministère de l'agriculture (culture des jardins floraux et maraîchers). De plus, pour faciliter les déplacements à la mer et à la campagne, Léo Lagrange obtient des arrangements avec les Compagnies de Chemins de Fer, les municipalités et l'industrie hôtelière pour l'organisation de voyages collectifs, laissant cependant à l'arrivée, toute liberté d'action aux participants.⁵ L'ensemble des loisirs fait donc partie d'un vaste système de formation et d'éducation. La culture populaire (qui s'adresse au peuple) qu'entend développer Léo Lagrange comprend l'éducation physique, l'éducation intellectuelle, artistique, morale, sociale, familiale, civique, poursuivie en dehors des établissements scolaires, en dehors de la famille, et au-delà du milieu du travail. Malgré la montée des périls (guerre civile espagnole le 20 juillet 1936 et l'annulation des jeux populaires de Barcelone le 22-26 juillet 1936), Léo Lagrange refuse les modèles totalitaires d'embrigadement de la jeunesse et tente de lutter contre les traditions de l'armée française, contre les routines solidement implantées de l'éducation physique militarisée. Il recherche avant tout la libération de la jeunesse et à redonner aux travailleurs la joie de vivre et le sens de leur dignité⁶. En définitive l'Etat doit être un guide pour l'utilisation

³ *Grand Echo du Nord*, 14 juin 1936. ADPC, G5/48.

⁴ *Grand Echo*, 14 juin 1936. ADPC, G5/48.

⁵ *Journal Officiel*, 23 juillet 1936. *Comité interministériel des loisirs*. ADN.

⁶ *Les messages de Léo Lagrange*. Dans l'émission « La voix de Paris », du 10 juin 1936. Léo Lagrange déclare : « Notre but, simple et humain, est de permettre aux masses de la jeunesse française de trouver, dans la pratique des sports, la joie et la santé et de construire une organisation des loisirs telle que les travailleurs puissent trouver une détente et une récompense à leur labeur. » Aussi, « Nous voulons que l'ouvrier, le paysan et le

des loisirs et pour le développement, sur le plan individuel et sur le plan social, de la santé et de la culture⁷. Le refus d'embrigader la jeunesse par des pratiques et des procédés pédagogiques coercitifs, la volonté d'atténuer les contraintes naient de la logique économique et le poids des conditions de travail, le large soutien accordée au sport de masse au détriment du sport spectacle sont autant de facteurs qui permettent de valoriser la dimension hygiéniste, humaniste et hédoniste du sport et de l'éducation physique. Néanmoins, le manque de temps, les nombreuses difficultés matérielles et l'imminence de la guerre vont provisoirement interrompre le processus de restructuration mise en œuvre sous le Front Populaire.⁸

L'éducation physique au sein des établissements scolaire :

L'organisation de l'éducation physique et du sport scolaire devient, sous le Front Populaire, une urgence au regard des carences de l'Education Nationale dans ce domaine. Une simple comparaison avec l'Allemagne et l'Italie suffit à démontrer l'insuffisance des crédits affectés. C'est pourquoi en décembre 1936, Vincent Auriol porte les crédits de l'éducation physique à 85 millions⁹. En janvier 1937, Pierre Dezarnaulds alors sous secrétaire d'Etat à l'éducation physique, en accord avec Jean Zay (Ministre de l'Education Nationale) présente, une nouvelle fois, au Parlement un projet de loi rendant l'éducation physique obligatoire pour tous les jeunes français et françaises de 6 à 18 ans. Au préalable, le sous secrétaire d'Etat à l'éducation physique, fait une expérience dans les départements de Meurthe et Moselle, du Loiret et de l'Aude. Pour les enfants de 6 à 14 ans (école primaire), l'éducation physique doit être comprise dans les programmes scolaires sur le même plan que l'histoire, la géographie, les mathématiques ou le français avec une classe spéciale de plein air. Pour les jeunes gens de 14 à 18 ans, l'éducation physique doit être également obligatoire, soit dans les établissements scolaires du second degré, soit dans les sociétés sportives, pour ceux et celles qui ont quitté l'école. Il s'agit de les préparer aux sports (et à la natation en particulier) sans oublier que le but « *n'est pas évidemment, de former des champions, mais de favoriser le développement*

chômeur trouvent dans le loisir la joie de vivre et le sens de leur dignité. » Enfin, « *Pour une jeunesse saine, pour une France heureuse. Telle sera la règle de mon action. »*

⁷ Libération sociale et politique qui lui donnera la santé morale et physique. Le sport devient donc un auxiliaire précieux sur le plan mental comme sur le plan psychique (délassement sain contrairement aux cabarets, salles de jeu et cafés, santé, lutte contre les fléaux sociaux).

⁸ Gounot A. (2001). *Le sport en France de 1870 à 1940. Intentions et interventions*. *Revue Stadion*, n° XXVII. 265 p. Callède J. P. (2001). *L'invention des politiques publiques du sport en France (1919-1939)*. pp. 43-54. INSEP, PE 172.

⁹ *Grand Echo du Nord*, 15 décembre 1936. *A la Chambre : le budget de la Santé Publique et de l'EP*. ADPC, G5/48.

physique de l'enfant en même temps qu'on l'instruit. » L'organisation rationnelle et utilitaire de l'éducation physique et son obligation¹⁰ nécessite de porter les efforts sur le développement des Ecoles Normales¹¹ (puisque ce sont les instituteurs qui sont chargés de donner l'éducation physique dans les écoles primaires), des Instituts¹² (qui permettent de préparer des maîtres adéquats) et sur le contrôle médical¹³. Les maîtres sont libres d'appliquer les méthodes d'éducation physique qui leur paraissent les plus judicieuses mais ils sont invités à faire état de leurs résultats afin d'en déterminer une en connaissance de cause. Les horaires des classes des lycées, collèges et des écoles primaires supérieures (sauf pour les classes de préparation aux grandes écoles) sont aménagés. Dans chaque classe, les heures d'enseignement d'une matinée ou d'une après midi par semaine sont obligatoirement consacrées à une séance d'éducation physique en plein air. Au cours des quatre premières années d'études, il pouvait être prévu deux matinées ou après midi de plein air par semaine mais aucun enseignement obligatoire ne devait être donné le samedi après midi¹⁴. Aussi en août 1937, les horaires dans les établissements d'enseignement secondaire et les écoles primaires supérieures sont réduites. Dans les écoles primaires supérieures de garçons et de filles (première, deuxième et troisième) une heure devait être consacrée à l'éducation physique¹⁵. Le 23 mars 1938, le Ministre de l'Education Nationale rappelle que trois heures doivent être consacrées au sport, au plein air et à l'éducation physique dans les établissements du premier degré (écoles primaires élémentaires, cours supérieurs et cours de fin d'études primaires). Le programme d'éducation physique comprend les mouvements éducatifs combinés, les mouvements d'imitation et dissymétriques, les jeux collectifs, les exercices respiratoires, la natation, l'éducation des sens au cours de promenades scolaires, et l'application des exercices à la vie courante.¹⁶ Finalement, les Instructions officielles de 1938

¹⁰ Grand Echo du Nord, 19 janvier 1937. ADPC, G5/48.

¹¹ D'ailleurs, l'Ecole Normale, devait acquérir des statuts définitifs et s'installer dans des bâtiments où les élèves, sous la direction de Loisel (directeur de l'école) et Baquet (sous directeur) pouvaient recevoir l'enseignement dans d'excellentes conditions.

¹² Des cours sont créés pour étudier l'éducation physique appropriée aux déficients physiques. Des subventions sont accordées pour terminer l'Institut de la rue Lacretelle à Paris, pour construire un nouvel Institut à Lyon, et pour permettre l'achèvement des Instituts de Bordeaux, Marseille et de Clermont-Ferrand.

¹³ Avec le Ministre de l'Education Nationale, la création des cours dans les Facultés de Paris, de Nancy et de Lyon, devaient permettre aux étudiants en médecine et aux jeunes médecins d'acquérir les notions nécessaires en vue d'un certificat leur permettant d'être nommés médecins-inspecteurs des écoles et d'avoir toutes les connaissances nécessaires pour être des médecins chargés de contrôler l'éducation physique dans les sociétés sportives.

¹⁴ Journal Officiel, 23 mai 1937. *Aménagements des horaires des classes des lycées et collèges et des écoles primaires supérieures*. ADN.

¹⁵ Journal Officiel, 7 août 1937. *Réduction des horaires dans les établissements d'enseignement secondaire et les écoles primaires supérieures*. ADN.

¹⁶ Grand Echo du Nord, 28 février 1937. *Somme : l'association des parents d'élèves du Lycée d'Amiens se prononce contre l'épreuve d'EP au bac*. ADPC, G5/48.

sont relatives aux deux arrêtés du 23 mars et du 11 juillet 1938 modifiant les horaires des écoles primaires élémentaires du cours supérieur et du cours de fin d'études et du primaire, élémentaire et moyen, qui sont eux-mêmes dans la continuité de l'arrêté ministériel du 22 mai 1937 prescrivant dans les lycées, collèges et écoles primaires supérieures une demi-journée par semaine d'éducation physique en plein air et l'organisation de séances facultatives de loisirs dirigés le samedi après midi. En d'autres termes, les instructions de 1938 étendent au cours primaire ce qui était déjà prescrit dans le secondaire et le primaire supérieur. Avec la demi-journée hebdomadaire d'éducation physique en plein air, il s'agit « d'inspirer aux enfants le goût de la culture corporelle et de la vie au plein air ». Les loisirs dirigés facultatifs du samedi après midi « serviront de fondement à un enseignement moins formel et plus proche de la vie ». Les valeurs qui sous-tendent l'action pédagogique sont celles issues de l'Ecole Nouvelle où il s'agit d'éveiller la curiosité de l'enfant, de le placer au centre de sa propre éducation mais aussi de susciter joie et plaisir. Cette dimension éducative atteste encore une fois de la volonté du gouvernement de ne pas cibler son action uniquement sur des considérations hygiénistes mais aussi sur une dimension hédoniste. D'ailleurs le spectre du surmenage scolaire et la lourdeur des programmes légitiment ces activités extra-scolaires dont le but est de libérer et de détendre, effet compensatoire au travail intellectuel. Pourtant, les instructions de 1938 laissent planer une certaine ambiguïté. En effet, si l'éducation physique, la journée de plein air et les sports doivent être dispensés au sein de l'école, ce sont les loisirs dirigés (promenade, visite de musée, cinéma, jardinage) dispensés en dehors de celle-ci qui traduisent le plus la dimension hédoniste. Finalement, sous le Front Populaire, une convergence se dégage pour l'éducation physique scolaire, fondée d'une part, sur les théories hygiéniques et d'autre part, sur le rejet des anciennes finalités débouchant en particulier sur la préparation militaire. La volonté de régénérer la race reste d'actualité mais elle n'exclue pas la recherche du plaisir dans la pratique. Principalement axée sur le plein air et le sport, le développement et l'obligation de l'éducation physique à tous les niveaux scolaires et universitaires doit favoriser une pratique sportive hygiéniste, graduée en fonction des groupes d'âges et cela n'est réalisable que si la prolongation de la scolarité, l'allègement des programmes scolaires, le contrôle médical, la création d'installations sportives et la formation des cadres soient effectifs. Néanmoins ce sont les activités dirigées, dispensées en dehors de l'école qui caractérisent la dimension hédoniste de l'éducation même si celles-ci n'excluent pas le sport et l'éducation physique.

Conclusion :

Dans les années 30 et 40, si la France compte environ 41 millions d'habitants, les 0-19 ans constituent 28% de la population française et les 20-59 ans, 55%.¹⁷C'est parce qu'elle incarne l'avenir du pays que les pouvoirs publics adressent prioritairement leur politique sportive et culturelle à la jeunesse. Les établissements d'enseignement constituent à cet égard un espace privilégié. La culture physique entre, sous le Front Populaire, dans un vaste système de formation. En effet, les Instructions de 1938 ont la particularité d'associer dans un même texte les activités d'éducation physique à celles des loisirs dirigés qui accordent une large place aux activités manuelles et culturelles (promenade, visite de musées, cinéma, jardinage). Ce souci de diminuer les effets d'une culture formelle, trop intellectuelle aux dépens d'une culture corporelle et manuelle « plus proche de la réalité de la vie » se situe à la confluence de préoccupations hygiénistes, humanistes et hédonistes. Cette volonté sera reprise sous Vichy par le biais des activités d'éducation générale. Selon Jean-Louis Gay Lescot, cette tentative d'intégrer plus étroitement les enseignements dits mineurs au processus éducatif, de les valoriser, ne sera qu'esquissée sous le Front Populaire. Sa véritable concrétisation se réalisera sous le régime de Vichy. Néanmoins, si les contenus des instructions officielles de 1941 sont largement empruntés aux instructions de 1938, ils le seront au prix d'une idéologie intolérable, qui permettra cependant à l'éducation physique de passer du discours d'intention à un début d'insertion dans la réalité des pratiques¹⁸.

¹⁷ Sauvy, A. (1992). *La population*. Que sais-je ? Presses universitaires de France. p. 81-82.

¹⁸ Nérin, J-Y. Ibid. p. 45.